

RPAO

MAITRE D'OUVRAGE

SCICV BOULOGNE SANDETTIE

PROJET



SCICV BOULOGNE SANDETTIE
Construction de 98 logements collectifs
62200 BOULOGNE SUR MER
RE 2020 seuil 2025 (avec Cep -10% et Cepnr - 10%)
NF HABITAT HQE

ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE



SAS NOVALYS
CS 20315 80044 AMIENS Cedex 1
41 Boulevard AMBROISE PARE
AMIENS
Tél : 03.22.71.18.00

BAILLEUR



CDC HABITAT LILLE
74 rue Gambetta
59000 LILLE

BE STRUCTURE

S29 Structure
6 rue de la cotinière
76840 Saint MARTIN DE BOSCHERVILLE
Tél. : 02.35.34.28.89



ARCHITECTE DE CONCEPTION

ATELIER Marianne LEEMANN
2 place Gambetta
80003 AMIENS



BUREAU DE CONTROLE

Point Contrôles
1 ALL EMILE COHL
77200 TORCY



SPS



Artois coordination Sécurité
163 Rue Louis Pasteur
62400 Béthune

R P A O

ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres concerne :

Construction de 98 logements collectifs

ARTICLE 2. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.01 Etendue de la consultation et de l'appel d'offres.

Il est soumis aux dispositions de la NFP 03-001, régissant les marchés privés.

2.02 Décomposition en tranches ou en lots.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Dans sa remise de prix, l'entrepreneur devra présenter un bordereau quantitatif et estimatif, bâtiment par bâtiment.

Le marché sera conclu en entreprises séparées.

2.03 Variantes

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter son offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Chaque candidat peut en outre, présenter des propositions supplémentaires comportant des variantes dérogeant aux dispositions du CCTP.

2.04 Délai d'exécution

Les travaux devront être exécutés dans un délai de **18 mois TCE (pas de lot Démolition)** à compter de la date de l'ordre de service

2.05 Modifications de détail au dossier de consultation.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, des modifications devaient être apportées, l'ensemble des candidats en sera averti au plus tard 15 jours avant la date de remise des plis.

2.06 Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé 120 jours (cent vingt) à compter de la date limite de remise des offres.

2.07 Propriété intellectuelle des projets

Les "variantes" et les "propositions techniques" présentées par les entreprises demeurent leur propriété intellectuelle.

2.08 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense.

Sans objet.

2.09 Passation éventuelle d'un marché de reconduction.

Sans objet

2.10 Garantie particulière pour matériaux non traditionnels.

L'entrepreneur s'engage à ne préconiser que des procédés ou méthodologies de technique courante et/ou des matériaux traditionnels.

Par travaux de technique courante, il faut entendre ceux dont la réalisation est prévue avec des matériaux et suivant des procédés traditionnels ou normalisés et conformes aux normes françaises homologuées, visées aux marchés, aux règles de calcul et cahier des charges D.T.U. (Documents Techniques Unifiés), aux cahiers des charges et/ou règles établies par les organismes professionnels.

Au cas où l'entrepreneur déciderait la préconisation de procédés ou de méthodologies de technique non courante et/ou l'utilisation de matériaux non traditionnels, il s'engage à en informer préalablement le Maître d'Ouvrage au moyen d'un entier dossier de référence présentant notamment les garanties et assurances du fabricant avec le cahier des charges du produit, son agrément de poseur par ce fabricant, l'aval du contrôleur technique sur ledit produit et le cas échéant la confirmation de l'application de ses propres assurances.

A défaut, il sera responsable des conséquences qui pourraient en résulter pour le Maître d'Ouvrage, notamment en matière de refus de garantie par l'assureur du Maître d'Ouvrage, tant en « Dommage-Ouvrage », qu'en responsabilité civile décennale et hors décennale.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux.

3.1.1 / Un projet de marché comprenant :

- Un Acte d'Engagement (AE) cadre ci-joint à compléter.
- Une décomposition des prix forfaitaires demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant ; dans le cas où un bordereau quantitatif serait joint au dossier d'appel d'offre, l'entrepreneur devra remplir ce document. Toutefois, celui-ci pourra apporter toutes les corrections qu'il juge nécessaires à la fin du bordereau afin de le rendre conforme au CCTP et aux plans.
- Un programme d'exécution des ouvrages indiquant la durée des différentes phases du chantier.

3.1.2 / Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

Ce document comprendra toutes les justifications et observations de l'entrepreneur.

- les indications concernant la provenance des principales fournitures.

- liste des références de l'entreprise compétente et des opérations de construction de logements avec le nom de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage.
- Le respect et la prise en compte de la charte chantier propre jointe au DCE.
- La désignation d'un responsable environnemental de l'entreprise pour le chantier.

ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les prix forfaitaires ou unitaires qui figurent dans le détail estimatif et ceux qui figurent à l'état des prix forfaitaires ou au bordereau des prix unitaires, les indications portées en lettres sur ces derniers documents prévaudront et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Si ce détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition, ou de report, elles seront également rectifiées.

Pour le jugement de la consultation, le montant de l'offre qui figurera sur l'acte d'engagement sera aligné sur le montant du détail estimatif rectifié comme indiqué ci-dessus.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il ne sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La sélection des entreprises sera basée sur le respect et la conformité des documents aux articles 3.1.1 et 3.1.2 ci-avant.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises directement sur le site internet www.sas-novalys.fr rubrique « Mes Devis ».

A défaut, et seulement en cas d'impossibilité, celles-ci pourront être transmises par :

- Mail à : secteur.exploitation@sas-novalys.fr
- Ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à :

**SAS NOVALYS
CS 20315 80044 AMIENS Cedex 1
41 Boulevard Ambroise Paré – 80000 AMIENS**

S.C.I.C.V. BOULOGNE SANDETTIE

aDescription

APPEL D'OFFRES – LOT : _____

et nous parvenir au plus tard pour le : voir date ci-dessous

Vendredi 16 Mai 2025 avant 16H00

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

**SAS NOVALYS
41 Boulevard Ambroise Paré – 80000 AMIENS
gerald.dumetz@sas-novalys.fr
Tel : 03 22 71 18 93**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Les entreprises désirant se rendre sur le site devront s'adresser à l'adresse ci-dessus.